

Niveau :	<b>MASTER</b>					Année
Domaine :	<b>ARTS, LETTRES, LANGUES</b>					<b>M2</b> 60 ECTS
Mention :	<b>LETTRES</b>					
Parcours	<b>LANGUES et LITTÉRATURES ANCIENNES</b>					
Volume horaire étudiant :						
Formation dispensée en :	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
	<input checked="" type="checkbox"/> français					

## Contacts

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<b>Estelle OUDOT</b> Tél. 03.80.39.56.28 estelle.oudot@u-bourgogne.fr	<b>Adeline BOUYACHOU</b> Faculté des Lettres, Bureau 136 A 4 boulevard Gabriel, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.55.81 adeline.bouyachou@u-bourgogne.fr
Composante de rattachement : UFR Lettres et Philosophie	

## Objectifs de la formation et débouchés :

### ■ Objectifs :

Acquisition des méthodes de la recherche en langues, littératures et civilisations de l'Antiquité classique (littérature grecque ; littérature latine ; linguistique ancienne) ; mise au point progressive d'un sujet de thèse de doctorat dans ces domaines (parcours « recherche ») ; préparation au CAPES de lettres classiques (parcours « enseignement »).

Possibilité de passage du M1 MEEF Second degré – Parcours Lettres – Option Lettres classiques au M2 « recherche ».

La spécialité intitulée "Langues et littératures anciennes" concilie approfondissement et ouverture en assurant une formation scientifique exigeante dans la spécialité. Elle offre une assez grande variété de parcours, en rendant possible l'interdisciplinarité par les échanges avec d'autres mentions du même master.

### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

L'obtention du Master « recherche » permet l'inscription en thèse de doctorat. Les débouchés professionnels pour un titulaire du doctorat sont ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Enfin, un certain nombre d'enseignements dispensés dans le Master Recherche LLA sont en concordance avec les programmes d'agrégation, concours réservé aux titulaires d'un Master complet : la présente formation constitue donc une bonne préparation à ce concours de recrutement dans les sections « lettres classiques » et « grammaire. »

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- capacité à définir un objet d'étude : corpus et problématique
- capacité à formuler des hypothèses et à appuyer une démonstration sur des documents
- maîtrise des deux langues classiques
- capacité de synthèse de textes littéraires dans les langues classiques et en français.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- maîtrise des outils de recherche bibliographique
- approche critique des textes anciens

**Modalités d'accès au M2 parcours Langues et littératures anciennes**

- De plein droit pour les étudiants ayant validé le M1 Langues et littératures anciennes.

- Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

**Semestre 3**

UE1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff. CT	coeff CC	total coeff.
<b>Recherche Langues anciennes</b>	Litt. latine	11		16,5	4	CC	CC		3	3
	Un auteur-une œuvre		16,5	16,5	4	CC	CC		3	3
<b>Total UE1</b>		11	16,5	33	8	CC	CC		6	6
<b>UE2 grec</b>	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff. CT	coeff CC	total coeff.
	Version grecque	12		18	5	CC	CC		3	3
<b>Total UE2</b>		12		18	5	CC	CC		3	3
<b>UE3 latin</b>	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff. CT	coeff CC	total coeff.
	Version latine	12		18	5	CC	CC		3	3
<b>Total UE3</b>		12		18	5	CC	CC		3	3
<b>UE 4 Rech. Litt. française (2 sém. au choix)</b>	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff. CT	coeff CC	total coeff.
	Littérature française du 19 <sup>e</sup> siècle	22		33	3	CT	CT	2		2
	Littérature française du 20 <sup>e</sup> siècle	22		33	3	CT	CT	2		2
	Histoire et épistémologie des savoirs linguistiques et didactiques	22		33	3	CT	CT	2		2
<b>Total UE4</b>		44		66	6	CT	CT	4		4
<b>UE5 Outils</b>	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff. CT	coeff CC	total coeff.
	LV (anglais UFR, ou allemand, espagnol, italien)		22	22	3	CT	CT	2		2

	Texte et contexte		16,5	16,5	3	CC	CC		2	2
Total UE5			38,5	38,5	6	CC	CC	2	2	4

TOTAL S3	79h	55h	134h	30	
----------	-----	-----	------	----	--

### Semestre 4

UE1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff. CT	coeff CC	totalcoeff.
<b>UE1 Recherche Langues anciennes</b>	Litt. grecque	11		16,5	4	CC	CC		3	3
	linguistique ancienne	11		16,5	4	CC	CC		3	3
Total UE1		22		33	8				6	6
UE2 grec	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff. CT	coeff CC	totalcoeff.
	traduire le grec	6	3	12	5	CC	CC		3	3
Total UE2		6	3	12	5				3	3
UE3 latin	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff. CT	coeff CC	totalcoeff.
	traduire le latin	6	3	12	5	CC	CC		3	3
Total UE3		6	3	12	5				3	3
UE4 TER	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff. CT	coeff CC	totalcoeff.
	Rédaction du mémoire				8	CC	CC		4	4
Total UE4					8	CC	CC		4	4
UE5 TER pratique	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff. CT	coeff CC	total coeff.
	Soutenance du mémoire				4	CT	CT	4		4
Total UE5					4	CT	CT	4		4

TOTAL S4	34h	6h	40h	30	
----------	-----	----	-----	----	--

<b>TOTAL S3+S4</b>	<b>113h</b>	<b>61h</b>	<b>174h</b>	<b>60</b>	<b>230,5h éq TD dont 142,5 portées par le dép Let. Clas.</b>
--------------------	-------------	------------	-------------	-----------	--

## ■ Modalités de contrôle des connaissances

### 1 – Régime général

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université [http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

#### 1.1 - Sessions d'examen

Une session à la fin de chaque semestre et une session de rattrapage en juin avec possibilité de retour des mémoires et rapport de stage en septembre (uniquement pour les masters).

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant novembre (bureau 136A, 1<sup>er</sup> étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.

Pour le TER, il est indispensable de trouver un directeur de recherche avant la fin du mois d'octobre. *Les étudiants ne soutenant que le mémoire doivent également procéder à l'inscription pédagogique.*

### 2 - Validation du M1

#### ● Règles de validation et de capitalisation :

##### Principes généraux :

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

#### ● Dispense de langues

Dispense en langue étrangère UE2 S1:

- pour les étudiants étrangers,
- pour les étudiants français ayant fait un semestre Erasmus/Socrates dans une Université étrangère,
- pour les étudiants titulaires d'une licence de langue étrangère.

#### ● Equivalences

-Le semestre Universitaire Européen peut remplacer les U.E. 2 et/ou 3.

-Conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 9 avril 1997, une Unité d'Expérience Professionnelle permet aux étudiants de faire un stage en entreprise. Cette UEP peut être validée comme U.E 3 et 4 à condition que le stage ait une relation avec les études de Lettres Modernes, dure un semestre et donne lieu à un rapport écrit.